

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : ASSURANCE GROUPE UAFA DE HAUTE-SAVOIE

Le « 17 MAI 2017 à 14h00 », sur convocation de Monsieur Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Elie FARINELLI
Michel BASTARD-ROSSET
Yves ANTHOINE-MILHOMME
Nathalie MORAND-AMOUDRY
Jean-Marc NICOLLIN

Assistaient également :

Fabienne GROSJEAN, Responsable Unité Eau Service Environnement
Guillaume CHANDELLIER, DGS Filière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Georges FASTIER, Comptable public Annecy le Vieux

Avait donné pouvoir :

Éric CROSETI à Michel BASTARD-ROSSET

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée Générale que l'Union des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie (UAFA) a consulté trois assureurs pour une assurance-groupe pour les AFP de Haute-Savoie. Cette assurance groupe assurera :

- La responsabilité civile de l'AFP,
- La responsabilité personnelle des dirigeants,
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages)
- La responsabilité maître d'ouvrage – maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux,
- La défense juridique

Les 16 AFP présentes lors de l'Assemblée de l'Union le 7 décembre 2016 ont décidé à l'unanimité de retenir l'offre la plus intéressante proposée par GROUPAMA.

Monsieur le Président rappelle que la cotisation 2017 sera de 250,00 euros car le montant des travaux réalisés apparaissant au compte administratif 2016 est de 12 503,00 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Décide d'adhérer à cette assurance groupe à laquelle souscritra l'Union des AFP au 1^{er} juillet 2017
2. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017
3. S'engage à communiquer à l'Union avant fin avril de chaque année le montant des travaux figurant au compte administratif de l'année précédente pour mise à jour de la cotisation
4. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président

Christian ANSELME *AFP des GLIERES*

*Le Président
Christian ANSELME*

